FEUILLETON DU 4 JUIN. — N. 2

Fatale Passion

PAR

Paul de Garros

M. Morange, que les leçons du passé n'avaient pas rendu plus sage, ne changea rien, d'ailleurs, à sa conduite. Son étude continua d'être le moindre de ses soucis, et l'intérêts de ses clients la plus mince de ses préoccupations.

Il fuma, pêcha, chassa, acheta des chevaux ou des chiens comme auparavant; ses absences seulement devinrent plus fréquentes.

Riom, Gannat ou Clermont eurent souvent l'honneur de ses visites, et, comme le notaire affectait de ne pas se cacher, on sut bientôt quel en était le but.

Cette « pauvre Mme Morange » fut beaucoup plainte, — comme on plaint en province, c'est-à-dire avec cette pensée d'intime et jalouse satisfaction que les bons voisins ne manquent jamais de savourer en découvrant quelque infidélité conjugale.

Claire ne fut pas sans s'apercevoir de cette fausse commisération et des motifs qui lui servaient de prétexte, mais elle fit tous ses efforts pour rester calme et ne pas paraître en souffrir.

Ces deux années de mariage, sous des phases si diverses, l'avaient transformée et mûrie. Elle qui s'était laissé marier sans même accorder à ce grave événement une minute de réflexion ; elle qui ne demandait jadis qu'à chanter, qu'à rire, insouciante du lendemain, devint sérieuse, réfléchie et, bientôt, défiante et rusée.

Ses illusions dissipées, elle vit ou crut voir dans la vie une vaste blague dont tous les calculs doivent tendre à tirer le meilleur parti possible ; cet objectif devint son but, et elle s'y consacra avec d'autant plus d'ardeur et de fermeté qu'elle avait montré tout d'abord plus de mollesse et de manque d'énergie.

La naissance d'Hélène lui avait imposé encore d'autres devoirs, ceux-là plus consolants, et dont l'accomplissement laisse au cœur des mères de bien douces satisfactions.

Cette fillette, aux joues roses et potelées, aux cheveux dorés de chérubin, fut l'ange du foyer, le lien qui la retint en dépit de tout près de son mari et le préservatif qui la garantit des défaillances où son isolement aurait pu l'entraîner. Aussi, jamais enfant ne fut entouré de plus de soins : soins matériels pendant les premières années, soins intellectuels et moraux lorsque l'intelligence commença à s'ouvrir.

Dix années s'écoulèrent ainsi.

Le petit courant de l'étude assurait encore tant bien que mal la vie matérielle ; et la catastrophe finale, bien que de plus en plus imminente, était toujours conjurée par les expédients qu'imaginait au dernier moment M. Morange.

A cette époque, on dut songer à mettre Hélène en pension pour la préparer à la première communion. Après avoir retenu sa place dans un des meilleurs pensionnats de Clermont, dirigé par les religieuses de Saint-Esprit, Mme Morange alla procéder elle-même aux détails minutieux de son installation.

Ah ! cette première séparation, quel chagrin pour la mère et l afille ! On se quitta le cœur bien gros, après que la trop faible maman eut promis à sa chérie de venir la voir toutes les semaines.

Cette promesse, en apparence insignifiante, marqua une date importante dans la vie de la jeune femme.

Son mari n'ayant jamais manifesté, bien entendu, le désir de l'accompagner, elle prit l'habitude d'aller seule tous les jeudis à ce rendez-vous, comme à un pèlerinage où l'appelait le plus saint des devoirs.

Ces dames faisant, en effet, une exception à la règle de leur maison, en raison de la jeunesse de l'enfant, avaient la bonté de le lui laisser ce jour-là toute l'après-midi.

Comme Mme Morange répugnait à descendre à l'hôtel, une vieille dame, Mme Bresson, jadis amie de sa belle-mère, à qui elle avait confié son embarras, l'avait fort aimablement invitée à venir passer ces après-midi chez elle. Et la jeune femme avait accepté avec reconnaissance.

Or, Mme Bresson avait un fils, Georges, âgé d'environ trente-cinq ans, camarade de collège d'Albert Morange, et qui, n'ayant pas jugé à propos de se marier, vivait avec sa mère une partie de l'année.

Riche, gentil garçon, aimant beaucoup le monde, très viveur et artiste à ses heures, il partageait son temps entre Paris et Clermont, se reposait là des fatigues du boulevard.

Claire Mireval, dès sa première apparition en Auvergne, avait fait sur lui comme sur tant d'autres, la plus vive impression ; mais... c'était la femme de son meilleur ami, il avait dû se contenter d'admirer ses charmes... de loin. Rapidement oubliée pour une autre, car ses fréquentes absences l'empêchaient de la voir souvent, elle n'avait laissé dans son cœur que le souvenir d'une de ces beautés sérapliques qu'une auréole de vertu semble protéger contre les atteintes du mal.

En la retrouvant, chez sa mère, toujours aussi jolie, avec un cachet de distinction et d'assurance qu'elle n'avait pas autrefois, et ce charme plus pénétrant qui est le privilège de la femme faite, l'aimable viveur en ce moment désœuvré se convainquit instantanément qu'il n'était pas aussi blasé qu'il avait eu la prétention de le penser. Moins scrupuleux que jadis, et plus exercé, il crut reconnaître, après deux ou trois entrevues, que la jeune femme serait une proie d'autant plus facile qu'elle était aigrie par les déboires de sa vie conjugale.

En tout cas, il fallait voir, essayer... Il y avait probablement quelque chose à faire. Et le polisson essaya.

Le succès le surprit lui-même, car il dépassa ses espérances.

Claire, qui jusque-là s'était crue suffisamment protégée par son orgueil contre toute faute, céda sans se défendre, dès les premières attaques, avec une surprenante faiblesse : elle était mûre pour l'adultère...

Du jour où Mme Morange fut la maîtresse de Georges Bresson, elle rendit ses visites au pensionnat d'autant plus fréquentes qu'elles lui fournissaient une occasion de voir son amant.

Leurs relations continuèrent ainsi pendant plusieurs mois, tranquilles, sans soubresauts, de la façon la plus naturelle du monde. Mais en province rien ne reste caché longtemps. On eut vite fait de remarquer les voyages de la jeune femme, les changements d'allures de M. Bresson. Quelques personnes charitables l'espionnèrent et acquirent la certitude qu'il avait loué dans un faubourg un appartement pour recevoir sa maîtresse ; et on cria au scandale.

Naturellement, M. Morange fut le premier à être instruit de tout. Et, chose étrange, ce mari qui avait trouvé toute simple l'indifférence de sa femme en présence de ses infidélités, ne sembla pas disposé à montrer la même insouciance à son égard. En voyant sa femme possédée par un autre, il en était redevenu amoureux.

Alors, sans se fâcher, sans rien brusquer, il chercha à la reconquérir. Claire comprit parfaitement sa tactique, mais le laissa faire. Puis, un beau jour, comme il voulait aller trop loin, un éclat avait eu lieu. Elle l'avait repoussé sans pitié, fière et méprisante. Il avait voulu se défendre, avoir le dernier mot, s'était emporté et, tout à coup, au milieu de son accès de colère, il s'était affaissé, tué net par la rupture d'un anévrisme.

Dans le pays, on exagéra les choses. Le bruit courut que M. Morange était mort de chagrin, en voyant sa femme se conduire aussi mal : on n'est rien moins que tendre en province pour les épouses adultères. Bref, la froideur significative que Claire rencontrait partout depuis quelque temps, se changea en hostilité ouverte.

Il faut le reconnaître à sa louange : elle fut courageuse et calme devant l'orage. Elle interrompit ses relations avec Georges Bresson qui, moins amoureux déjà, en profita pour regagner Paris. Elle retira sa fille de pension, car elle prévoyait qu'à la suite de tous les racontars qui circulaient sur son compte, la supérieure n'hésiterait pas à la lui rendre, et elle tenait à s'éviter l'affront d'un pareil procédé. Puis, confinée dans sa maison du Pont-d'Allier, elle attendit tranquillement le règlement de la succession de son mari.

La liquidation donna ce qu'elle craignait : rien ou à peu près. A peine put-elle retrouver la moitié de sa dot : c'était tout ce qu'elle possédait désormais pour vivre, elle et sa fille.

Sa première pensée, dans cette détresse, fut de s'adresser à son père. M. Mireval fit d'abord la grimace ; puis demanda à réfléchir, posa ses conditions, hésita longtemps et, enfin, se décida à recevoir chez lui sa fille et sa petite-fille.

Mme Morange quitta Pont-d'Allier avec un véritable soulagement, ne laissant — elle le sentait — derrière elle, que de mauvais souvenirs. Et elle s'installa chez son père avec le désir sincère de lui faire la vie aussi douce, aussi riante que possible.

Hélas ! ces bonnes intentions ne purent se réaliser. Le vieillard était maussade, quinteux, irritable. Il n'avait plus pour sa fille les trésors de tendresse et d'indulgence d'autrefois, lorsque l'éblouissante Claire faisait son orgueil de père et son bonheur de commerçant. Il était encore ennuyé des conditions dans lesquelles elle lui revenait, du rôle qu'on lui prêtait, là-bas, en Auvergne... Aussi, dès les premiers jours, la moindre divergence de vues fut un prétexte à chicanes, à disputes interminables, créant de suite, entre ces deux êtres que le malheur eût dû rapprocher, une défiance réciproque qui rendait la vie commune insupportable.

Seule, Hélène eût peut-être trouvé grâce devant la mauvaise humeur de son grand-père ; mais sa mère avait tenu à la remettre aussitôt en pension.

Dès lors, Mme Morange reprit la ligne de conduite qu'elle avait adoptée avec son mari. Le séjour du logis et le tête-à-tête avec son père n'étant pas tenables, elle se créa une existence à elle, absolument indépendante, tout extérieure aussi, composée de courses, de visites, de réunions mondaines ou de ces mille riens avec lesquels la Parisienne désœuvrée parvient à tuer le temps.

(A suivre).

CONCOURS DACTYLOGRAPHIQUE du Cercle Duployen Roubaix-Tourcoing

Dimanche 23 Mai 1909, Mlle Andréa TOBIE, s'est classée **première sur Machine OLIVER.**

La Compagnie Oliver, machine à écrire visible, 17, rue Faidherbe, Lille, Téléphone 17.36. Catalogue illustré gratuit.

Plus de mille références dans la région.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du jeudi 3 juin

Ceux qui font «leur beurre» avec de la Margarine

La journée des fraudeurs. — Sévères condamnations.

Smaetz Pierre, marchand de beurre à Croix et messager, sujet belge, est inculpé d'avoir vendu du beurre additionné de margarine dans la proportion de 95 %.

Le défenseur de Smaetz déclare que son client ne fait pas le commerce de beurre ; qu'il se borne à faire les commissions ou les achats dont certaines personnes le chargent à raison de sa qualité de voiturier. En l'espèce, Smaetz a acheté pour une dame P... du beurre au marché d'Ypres. Il ne pouvait pas savoir si ce beurre était ou non margarine. Il s'est acquitté d'une commission qui n'engage en rien sa responsabilité propre. Il ne convient donc pas de le poursuivre pour avoir fait commerce d'une marchandise frelatée.

Après une courte délibération, le tribunal condamne Smaetz à deux mois de prison, trois mille francs et quatre insertions du jugement, dont une dans le *Réveil du Nord.*

☆☆

Courmont Louis, marchand de beurre à Bergée, est inculpé d'avoir détenu chez lui du beurre mélangé à 40 % de margarine.

A l'audience, le prévenu explique que ce beurre était destiné à son usage personnel et qu'il n'était pas mis en vente. A l'appui de ses dires, il invoque le fait que le beurre margarine se trouvait non pas dans l'armoire qui lui sert de magasin mais dans le buffet où il renferme ses aliments.

Le tribunal qui n'admet pas le système de défense du prévenu condamne Courmont et sa femme à six jours de prison avec sursis et 500 fr. d'amende. Il décide de plus que le jugement sera inséré dans quatre journaux, dont le *Réveil du Nord.*

☆☆

Dick Jules, cordonnier et marchand de beurre à Tourcoing, est inculpé d'avoir détenu dans les locaux où il se livre à son commerce du beurre contenant de la margarine dans la proportion de 30 %.

Le prévenu déclare que s'il a additionné son beurre de margarine, c'était pour le vendre meilleur marché et pour résister à la concurrence.

Le tribunal condamne le prévenu à six jours de prison avec sursis et à 200 francs d'amende.

☆☆

Mme veuve Bonninck, de Saingtin-en-Weppes, qui se déclare marchande de margarine, portait au marché d'Haubourdin des mottes non revêtues du timbre obligatoire destiné à empêcher la confusion avec le beurre.

A l'inspecteur qui lui demandait ce qu'elle vendait, la prévenue déclara d'abord que c'était du beurre. Se ravisant ensuite, après qu'elle eut éclairé la qualité officielle de son interlocuteur, elle déclara que sa marchandise était de la margarine.

Le délit de tromperie sur la qualité de la marchandise vendue n'existant pas, le tribunal condamne l'inculpée à 50 francs d'amende pour infraction au règlement de la vente de la margarine.

☆☆

Mme Mathilde Lenain est inculpée d'avoir mis en vente de la margarine qui n'était pas revêtue de l'empreinte distinguant cette marchandise du beurre.

— Vous êtes de Sainghin-en-Weppes, le pays où l'on cultive la fraude ? demande le président.

— Oui, répond la prévenue.

Comme il n'est pas établi que Mme Lenain a vendu sa margarine pour du beurre, le tribunal la condamne à 50 francs d'amende pour infraction à la loi réglementant la vente de la margarine.

☆☆

Bourgeois, marchand de beurre à Annœullin, est inculpé d'avoir mis en vente du beurre margarine dans la proportion de 35 %.

Deux mois de prison. 1.000 francs d'amende. Quatre insertions du jugement, dont une dans le *Réveil du Nord.*

LE MAUVAIS LAIT

Le 5 mai dernier, Vanhoutte Maurice, âgé de 10 ans, demeurant à Wattrelos, a été pincé au moment où il mettait en vente du lait contenant 15 % d'eau. Le prévenu déclare au tribunal pour sa défense que le lait pur ne se conserve pas et que s'il a légèrement mouillé celui qu'il mettait en vente, c'était pour l'empêcher de se gâter.

Le tribunal qui n'a aucune confiance dans les théories scientifiques du prévenu, le condamne à 50 francs d'amende.

☆☆

Baert Julien, nourrisseur à Ennetières, est accusé d'avoir mis en vente à Armentières du lait additionné d'eau dans la proportion de 20 %.

Le prévenu qui reconnaît les faits, déclare pour sa défense qu'il a été amené à procéder ainsi pour pouvoir fournir à toute sa clientèle.

Cent francs d'amende et une insertion du jugement.

HOSPITALITE MAL RECOMPENSEE

Naye Emile, âgé de 26 ans, journalier, demeurant à Wattrelos, était invité le 10 juillet 1908, par M. Vastin, charbonnier, à s'asseoir à la table pour manger quelques moules.

A peine attablé depuis quelques minutes, Naye chercha querelle à son hôte. Il se jeta sur lui, le roua de coups, lui enleva par surcroît son portemonnaie et démolit ensuite tout le mobilier.

Pour ces faits, Naye était condamné par défaut le 13 août 1908 à 15 mois de prison.

Il fait aujourd'hui opposition à ce jugement, mais étant donnés les antécédents déplorables de l'inculpé et la gravité des blessures qu'il fit à M. Vastin, le tribunal confirme purement et simplement sa première décision.

Naye faisait également opposition à un jugement le condamnant à quinze jours de prison pour violences envers sa tante. Même insuccès que pour la première opposition : la peine est maintenue.

VOL A L'ETALAGE

Mme Julien Lancia, 36 ans, demeurant rue Léon-Gambetta, à Lille, dont le casier judiciaire porte déjà de deux condamnations pour vol, a été surprise par l'inspecteur d'un grand magasin au moment où elle dissimulait sous sa jupe, dans une poche immense créée à cet effet, une casserole en cuivre du plus beau jaune. Une perquisition faite au domicile de l'inculpée a amené la découverte de divers objets de la provenance desquels elle n'a pas pu fournir toutes les explications désirables. Cependant le parquet n'a retenu pour l'inculpation que le vol à l'étalage.

A l'audience, la prévenue qui conteste les dires de l'inspecteur, agile nerveusement une poignée de factures dont elle supplie le tribunal de prendre connaissance. Il n'y a pas, dit-elle, un objet chez moi dont je n'ale quittance en bonne et due forme. Quant à la casserole, l'inculpée se contente de nier qu'elle ait jamais eu cet objet en sa possession. En se remémorant tous ses souvenirs, elle ne se rappelle que d'avoir été, sans aucun doute, achetée-t-elle, chiffrée comme une plume par quatre hommes vigoureux qui la conduisirent au commissariat.

L'inspecteur qui lit appréhender Mme Lancia par la police est très catégorique dans ses déclarations et il affirme que la prévenue a la spécialité des vols à l'étalage.

Le tribunal la condamne à trois mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Flore Desreumaux, de Roubaix, a emporté divers ustensiles de cuisine appartenant à son propriétaire pour les mettre en gage chez un de ses créanciers qui la harcelait de réclamations. Condamnation : 25 fr. d'amende.

— Herbeaux, 27 ans, déjà nanti de deux condamnations, s'est livré à Lille, rue du Marché-aux-Moutons, à des voies de fait sur l'agent 149 qui voulait disperser un attroupement tumultueux devant la porte d'un bar. Coût : 15 jours de prison.

— Rigobert Adolphe, âgé de 13 ans, demeurant rue d'Arras, a commis deux vols. Il subtilisa le portemonnaie qu'un voisin avait oublié sur sa fenêtre et s'appropria une somme de 1 fr. 50 qui lui avait été remise pour faire une commission.

En raison de son jeune âge, Rigobert est acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents qui le réclament.

— Dutilleul Henri, 15 ans, sans profession, à Lambersart, a gardé une tirelire contenant 10 fr. qu'il a trouvée dans un fossé et qui appartenait à Jules Flamand, 27 ans, rue Bernard.

De plus, le 6 mai dernier, il pénétrait par escalade dans le parc de la laiterie de l'Hippodrome et dérobait dans cet établissement quelques bouteilles de lait. Dutilleul qui n'a pu franchir la clôture avec le produit de son larcin cassa les bouteilles dans le jardin.

Le tribunal décide que le prévenu sera renvoyé dans une maison de correction jusqu'à sa majorité.

— Dutilleul Victor, peigneur à Wattrelos, a dérobé, le 21 octobre 1908, une paire de chaussures à Pierre Reynart, épicier à Herseaux. Dix jours de prison.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Omnia - Cinématographe Pathé

(Rue Esquermoise, Lille)

Ce soir, représentation à 8 heures 3/4 : Le « Fils du garde-chasse » de M. Georges Le Faure, joué par les artistes de l'Odéon (M. Chelles dans le rôle du garde-chasse). — Les nouvelles expériences de l'aviateur Wilbur Wright. — Les Fiancés de Miss Maggy. — La Petite Japonaise (drame militaire russo-japonaise), etc., etc.

Demain, nouveau programme.

BRASSERIE UNIVERSELLE (Casino des Familles). — M. Ch. Boucher, directeur-propriétaire, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours, Matinée de 4 à 7 h ; soirée à 8 h. 1/2 : Spectacle-Concert. — Programme : Irtareck, imitateur comique ; Celtic et Vest, acrobates excentriques ; Petit Paul, comique typique ; Mlle Renée Demarsy, chanteuse diction ; Rocco, excentrique gambilleur ; Mlle Renée Walter, chanteuse de genre ; Roger Marsert, comique grime ; Mlle Froussette, gommeuse.

A chaque représentation, deux séances de cinématographe : *L'Universel Cinéma.*

Entrée libre en semaine. — Dimanches et fêtes, entrée : 0 fr. 50.

Restaurant de 1er ordre. — Cuisine soignée. — Plat du jour : 0 fr. 75 ; plat du soir : 1 franc.

T. I. j. : Cinématogr. gratis aux Galeries Lilloises

Chronique des Sports

CYCLISME

LES « BORDEAUX-PARIS »
PASSENT A LA CAISSE

Hier jeudi, la plupart des lauréats de la dernière course Bordeaux-Paris se sont présentés à la caisse du journal organisateur de la grande épreuve, notre confrère l'*Auto*, pour y toucher le montant de leur prix. Van Houwaert, le vainqueur, encaisse la coquette somme de 2.500 fr., Louis Trousselier 1.000 fr., Emile Georget 600 fr., François Faber 400 fr., Lafourcade 200 fr., Dussouchet, Langlade, Chartier et Riche, chacun 100 francs.

ATHLÉTISME

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE
(U. S. F. S. A.)

Les championnats de France d'Athlétisme de l'U. S. F. S. A. se disputeront le 27 courant, sur la piste en cendrée du Stade de Colombes.

En voici le programme :

Courses plates : 100 m., 400 m., 800 m., 1.500 mètres.

Course de haies : 110 m., 400 m.

Steeple-chase : 4.000 m.

Concours : sauts en hauteur avec élan, en hauteur sans élan, en longueur avec élan, en longueur sans élan, à la perche, lancement du poids, lancement du disque.

Droit d'engagement : 5 fr. par épreuve. Sont exemptés du droit d'engagement : 1. les tenants, qui doivent néanmoins confirmer par écrit leur engagement ; 2. les gagnants des Championnats régionaux similaires.

Les formules spéciales d'engagement seront à la disposition des intéressés au siège de l'U. S. F. S. A., 34, rue de Provence, et dans les Comités régionaux, à partir du lundi 7 juin.

Les engagements seront clos le jeudi 17 juin, à 6 heures.

Médailles de mérite. — Les minima et maxima donnant droit aux médailles de mérite sont fixés comme suit : 100 m., 11 s. 4/10 ; 400 m., 52 s. ; 800 m., 2 m. 2 s. ; 1.500 m., 4 m. 12 s. ; 110 m. haies, 1 7s. ; 400 m. haies, 59 s. ; 4.000 m. steeple-chase, 14 m. ; saut en hauteur avec élan, 1 m. 72 ; saut en hauteur sans élan, 1 m. 42 ; saut en longueur avec élan, 6 m. 70 ; saut en longueur sans élan, 2 m. 15 ; saut à la perche, 3 m. 25 ; lancement du poids, 12 m. ; lancement du disque, 35 m.

CHAMPIONNAT DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Un groupe de sportmen Lillois organise un grand championnat du Nord et du Pas-de-Calais, pour le mois de juin 1909.

En voici le programme :

Extenseurs, un champion de poids lourds, de poids moyens et de poids plume, plus un championnat de vieux lutteurs, âgés de plus de 40 ans. On y rencontrera Apollon, le plus célèbre du monde entier ; M. Vasseur, de Roubaix, qui exécutera un numéro inconnu d'acrobatie. On y verra un tournoi de boxe des célèbres Deschamps et Carpentier, champions de France.

Pour se faire inscrire et pour tous renseignements, s'adresser : 1. chez M. Théry, rue Wicar, 13 ; 2. chez M. Théo Spille, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 28 ; 3. chez M. Oplines, rue des Capucins, 7, à Lille.

La meilleure réparation de Pneumatiques se fait chez J. VITTU, 15, rue du Ballon, St-Maurice, Lille

Fotball-Association

LA FINALE DU CHALLENGE DU NORD

La Finale du Challenge International du Nord qui a mis aux prises le R. C. de Roubaix et l'Eastbourne Football Club a été gagnée par ce dernier club par 5 buts contre 1.

Le match était arbitré par M. Van de Veegaete.

LES TIRS

AVIS AUX ARBALETRIERS

La société « Saint-Georges » de Loos-lez-Lille, organise pour le dimanche 6 juin, chez M. Charles Glémar, cabaretier, 122, Grande Route de Béthune, à Loos, près Lille, un concours d'arbalète au cadran ordinaire, 4 coups de flèche. Distance, 12 à 15 mètres, auquel il sera alloué 100 francs de prix en espèces.

La mise est fixée à 1 franc, 2 mises pour 1 fr. 50. Le tir aura lieu par pelotons de dix hommes et commencera à midi précis et ce, sans interruption. Tout peloton complet pourra jouer ; on jouera aux deux buts, sitôt l'ouverture du concours.

Les jeux seront couverts et parfaitement éclairés. L'inscription commencera à dix heures du matin jusque 4 heures (dernier délai).

12 FRANCS par MOIS
Bicyclettes de toutes Marques.
CYCLES HALLEZ, 28, r. Léon-Gambetta, LILLE

LES COQS

A LENS

Au Café Toulouse, rue de la Porte d'Arras, siège de la société « Les Amis de Baptiste », un grand concours de coqs aura lieu le lundi de la ducasse 7 juin. Chaque gagnant aura un superbe jambon. 20 parties sont déjà inscrites.

A VIEUX-CONDE

Dimanche prochain 6 juin, chez Laurent Antoine, près du Salon du hameau de la Choque, concours de coqs, vieux contre vieux, poulet contre poulet.

COLOMBOPHILIE

A VIEUX-CONDE

La société « Union et Liberté » organise pour dimanche prochain 6 juin, un concours, sous les auspices de la Fédération, avec 600 francs de prix.

La mise est fixée à 2 fr. 70. Le lâcher s'effectuera à Etampes.

L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing

TRAINS SUPPLEMENTAIRES

La Société a l'honneur d'informer le public que, pour donner satisfaction aux demandes qui lui ont été adressées, les trains supplémentaires ci-après désignés auront lieu les lundis et jeudis, à titre d'essai, à partir du 7 courant et jusqu'à nouvel avis :

Ligne de Lille à Leers : Départ de Leers à 8 h. 47 soir, passage à l'Hempenpont à 9 h. 13, arrivée Lille à 9 h. 47.

Départ de Lille à 9 h. 55 soir, passage à l'Hempenpont à 10 h. 29, arrivée à Leers à 10 h. 55.

CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE CHIENS DE DEFENSE ET DE POLICE DE LILLE (20 et 21 Juin)

Les inscriptions pour le Championnat seront closes le samedi 5 juin, au secrétariat-général du Club Saint-Hubert du Nord, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix, et déjà nous sommes en mesure d'annoncer que les sujets les plus réputés de Belgique, d'Allemagne, de Suisse et de France seront en présence les 20 et 21 juin, sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle, à Lille.

Il serait trop long de donner le détail des épreuves imposées aux concurrents, mais nous devons signaler particulièrement que le programme relatif aux chiens policiers (première catégorie), et aux chiens de police (classe d'excellence), comporte des épreuves de pistage qui n'ont jamais été accomplies dans la région et qui offriront un intérêt aussi vif qu'inédit.

Les quatre réunions que comprendront les deux journées du championnat présenteront donc une attraction variée, aussi le « Club Saint-Hubert du Nord » vient-il de décider, sur la demande de nombreux amateurs de la région, de mettre en vente à prix réduit des cartes permanentes valables pour les deux journées de ce sensationnel tournoi.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE NATIONALE des ARTISTES LYRIQUES
621.100 fr. de Lots
déposés au Comptoir d'Escompte de Paris.
Tirage irrévocable le 15 JUIN sans aucune Remise Possible.
1er Gros Lot : 250.000 francs.
2e et 3e 100.000f-50.000f
En vente chez tous les Débitants de tabac, Papeteries, etc. Envoi franco à dom. cont. mand. ou bon de poste et timb. p. ret.
Ecrire : ADMINISTRATION LOTERIE des ARTISTES, 110, Boul. Sébastopol, PARIS.
BILLET : UN FRANC

Congrès des R. B. de France

L'assemblée générale de la « Solidarité Mutuelle » des receveurs buralistes de France, vient de clore ses travaux.

Les délégués, venus de tous les points de la France : de Lille, de Nancy, de Lyon, de Marseille, de Toulon, de Narbonne, de Pau, de Bordeaux, d'Angers, de Nantes, de Lorient, de Rouen et de toutes les villes du centre de la France, se sont séparés après avoir apporté à cette œuvre d'assistance mutuelle et professionnelle toutes les améliorations désirables.

Ils ont notamment approuvé, à l'unanimité et cela dans un but d'entente générale entre tous les R. B., la création d'une section purement professionnelle sous le titre de « La Solidarité Professionnelle des R. B de France », avec une cotisation spéciale de deux francs annuellement pour tous les adhérents participants de la « Solidarité Mutuelle » et de trois francs, y compris l'abonnement au bulletin officiel de la Société, paraissant deux fois par mois pour les simples adhérents à la « Solidarité Professionnelle ».

Quarante délégués ont été reçus par la commission du groupe parlementaire, à la Chambre des Députés, présidée par M. Hector Depasse. L'entretien qui a duré plus d'une heure a permis à la délégation de démontrer aux Parlementaires que les réformes sollicitées par les groupes de la « Solidarité des R. B. de France », étaient toutes réalisables sans charges importantes pour le budget. Cet entretien a permis d'établir aussi, que les réformes demandées procureraient au Trésor des sommes considérables sans taxes nouvelles, sans impôts extraordinaires.

Une délégation a été reçue par M. Caillaux, ministre des finances, d'une façon charmante. Elle a renouvelé l'exposé des vœux adoptés dans le premier Congrès de la Solidarité professionnelle et a insisté pour leur plus prochaine réalisation.

Une autre délégation a été reçue, de même façon, par M. Viviani, ministre du travail et de la Prévoyance sociale.

Avant de clôturer ses travaux l'ordre du jour suivant a été présenté par M. Jamon, de Bordeaux, et signé de 10 autres délégués.

« L'assemblée, interprète des sentiments de l'immense majorité des adhérents de la « Solidarité Mutuelle », renouvelle au Conseil central l'expression de sa confiance absolue.

Le remercie de tout cœur d'avoir su, malgré les attaques inqualifiables dont il a été l'objet, conserver jusqu'à cette assemblée, l'attitude calme, digne et correcte qui convient à ceux qui ont la conscience tranquille et qu'aucun soupçon ne peut effleurer, adresse au sympathique président Binart, sa profonde gratitude, son attachement, sa confiance et son admiration ;

Exprime également son attachement profond au dévoué secrétaire général Moullen qui, avec Binart, a donné sans compter et avec une ardeur admirable, son temps, sa peine et sa santé pour créer et mener à bien la « Solidarité Mutuelle », qui fait aujourd'hui et quoi qu'en disent ses détracteurs intéressés, l'admiration de la France entière. »

Cet ordre du jour, mis aux voix, est voté d'enthousiasme par acclamation et salué de chaleureux applaudissements.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHE DE PARIS

Cours de clôture du 3 juin 1909

COLZAS. — Calmes. — Cour. 64 75. — Proch. 65 25. — J.-A. 65 »». — 4 dern. 65 75. — 4 prem. 66 25.

BLES. — Lourds. — Cour. 26 80. — Proch. 27 25. J.-A. 26 30. — 4 dern. 24 55.

SEIGLES. — Calmes. — Cour. 18 75. — Proch. 18 75. — J.-A. 18 75. — 4 dern. 18 50.

AVOINES. — Lourdes. — Cour. 23 90. — Proch. 23 70. — J.-A. 22 50. — 4 dern. 19 30.

LINS. — Fermes. — Cour. 56 75. — Proch. 57 »». — J.-A. 57 25. — 4 dern. 57 »». — 4 prem. 56 50.

FARINES. — Lourdes. — Cour. 33 85. — Proch. 31 40. — J.-A. 34 50. — 4 dern. 32 30.

ALCOOLS. — Lourds. — Cour. 42 25. — Proch. 42 75. — J.-A. 43 »». — 4dern. 40 25. — 3 oct. 39 50. — 4 prem. 40 »».

SUCRES. — Calmes. — Cour. 31 25. — Proch. 31 37. — J.-A. 31 50. — 4 oct. 29 50. — 4 prem. 30 »».

BULLETIN FINANCIER

BOURSE DE LILLE

Lille, 3 juin 1909.

Marché de plus en plus animé, par suite des achats nombreux en Valeurs Charbonnières. La tendance reste d'autant plus ferme que les demandes ne sont que très imparfaitement servies. Aniche reste demandé au cours de 1.800. Anzin se maintient bien à 7.500. Bruay, beaucoup mieux disposé à 994 et le dixième à 99.50. Bully recherché se partage à 5.050. Le cinquantième en sérieuse avance à 102. Carvin ne se départ pas de ses dispositions favorables, on ramasse le titre à 2.880. Le cinquième largement traité à 375. Clarence se consolide facilement à 375. Courrières enregistre de sérieuses demandes à 2.900. Douchy à 1.100 ne peut guère satisfaire les acheteurs. Dourges en excellente posture à 332. Drocourt reste soutenu à 565, l'entier est demandé à 5.650 sans contre-partie. Escarpelle se ramasse à 1.000 fr. en attendant mieux. Ferfay progresse à 385. Flines suit à 72. Lens bien disposé s'enlève à 887 et la coupure à 88.50. Liévin accentue sa fermeté à 4.380, le petit n'a pas de vendeurs. Ligny en bonne tendance à 700. Les transactions sont très actives en Marles 70 % à 3.075, ce qui n'est pas pour nous surprendre. Le 20e s'avance à 155.50. Meurchin en hausse à 13.575. Le cinquième bien acheté à 2.755. Nord d'Alais ferme par continuation à 399. Ostricourt en excellente allure à 2.450. Thivencelles répète le prix de 1.100. Vicoigne se partage à 1.570 et la coupure à 158,75.

Au groupe métallurgique, Denain-Anzin est en bonne orientation à 2.080. Aux divers, les actions continuent en Margarineries de Béthune à 224,50 et Jouissances Laileries à 429.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 3 juin 1909.

TERME. — Le Marché garde une orientation favorable. Les Chemins Espagnols consolident leur avance d'hier. Saragosse 421,50. Nord-Espagne 348. Rio-Tinto en avance sensible à 2.027. Les Valeurs minières sont légèrement plus faibles. Rand Mines 260. Targalnyka 142,50. L'action Rio Tram est largement traitée aux environs des cours de 525 à 528, l'on recherche l'action Mexico-Tram à 765 environ.

COMPTANT. — Les Valeurs Coloniales accaparent presque toute l'attention du Marché et la plupart des titres s'inscrivent en nouvelle plus-value et donnent lieu à des transactions nombreuses, citons la Dividende Outremer à 166, l'ordinaire Haut-Congo à 1.345, l'ord. Katanga à 1.225, la 100e Kasaï à 140. La Commerce Congo est traitée à 4.775.

Les Tramways sont bien tenus : Dividende Bruxellois à 938,50. Economiques à 753. L'obligation Rio Tram, première émission, s'achète à 996 et la 2e émission de 1908 à 453,50.

La tendance est plus lourde en Valeurs Sidérurgiques et Coloniales et plusieurs titres s'inscrivent en moins-value plus ou moins sensible.

Les Zincs sont bien orientés ; des prises de bénéfice arrêtent la hausse des Glaceries.

Aux Etrangères, nous ne voyons rien de spécial à signaler, les quelques cours inscrits sont la répétition de ceux d'la veille. Signalons la fermeté des oblig. Port de Para à 467,50 et des achats importants en actions priv. et ordin. à 393 et 290.

ARÔME PATRELLE
DONNE au BOUILLON Goût exquis ET Belle couleur dorée
CHEZ TOUS ÉPICIERS

POUR VOUS DESALTERER ET VOUS RAFRAICHIR
immédiatement et agréablement
PRENEZ
du BANYULS-TRILLLS à L'EAU
C'est l'apéritif d'été par excellence
DEMANDER
un TRILLES à L'EAU
et exiger l'étiquette sur la bouteille

Pour être renseigné rapidement et d'une façon précise sur toutes les valeurs de Bourse et notamment sur les Charbonnages s'adresser au Journal

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

publié à Lille, 5, Grand' Place.

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.

FÉDÉRATION du LIVRE Lille-1re Section
Le Gérant : Emile GEST.
Lille. 44, rue de Béthune

BOURSES

Paris, Bruxelles, Lille

du 3 Juin 1909

BOURSE DE PARIS

Fonds d'Etat

	Ouvert.	Clôture
3 0/0	98 15	98 05
3 0/0 amortissable	-- --	97 05
Italiens	-- --	103 05
Russe consolidé 4 0/0	-- --	96 20
Russe 5 0/0	-- --	75 --
Argentin 1896	-- --	-- --
Argentin 1909	-- --	-- --
Serbe 5 0/0 nouveau	-- --	-- --
Serbie 4 0/0	81 67	81 70
Brésil 5 0/0	-- --	95 50
Brésil 4 0/0	-- --	85 85
Espagne 4 0/0	95 90	96 90
Portugais 3 0/0	64 12	64 10
Turc unifié	93 12	93 12

Etablissements de Crédit

Banque de France	-- --	-- --
Banq. Paris et Pays-Bas	1670 --	1675 --
Comptoir nat. d'Escompte	-- --	-- --
Crédit Foncier	-- --	-- --
Crédit Lyonnais	1258 --	1254 --
Société Générale	-- --	-- --
Banq. fr. Comm. et Ind.	-- --	-- --
Société franç. Mines d'Or	-- --	-- --
Robinson Banca	-- --	-- --